|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| IPC/WG/42/2 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 5 decembre 2019  |

**Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l’IPC)**

**Groupe de travail sur la révision de la CIB**

**Quarante-deuxième session**

**Genève, 4 – 8 novembre 2019**

RAPPORT

*adopté par le groupe de travail*

# INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé “groupe de travail”) a tenu sa quarante-deuxième session à Genève du 4 au 8 novembre 2019. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Espagne, États-Unis d’Amérique, Finlande, France, Grèce, Irlande, Japon, Mexique, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Ukraine, Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (GCC), Office eurasien des brevets (OEAB), Office européen des brevets (OEB) (22). La Hongrie était représentée en qualité d’observateur. La liste des participants fait l’objet de l’annexe I du présent rapport.
2. La session a été ouverte par M. Y. Takagi, sous-directeur général, Secteur de l’infrastructure mondiale, qui a souhaité la bienvenue aux participants. M. Takagi a salué les résultats remarquables obtenus par le groupe de travail durant le long parcours aboutissant au projet de révision [C 500](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8078/C500). Il a également apprécié l’excellent travail réalisé par le groupe de travail dans le cadre du dernier cycle de révision, dont témoignait le nombre important de modifications apportées dans la version 2020.01 de la CIB.

# bureau

1. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

# ADOPTION de l’ordre du jour

1. Le groupe de travail a adopté l’ordre du jour révisé, sous réserve d’une modification mineure, qui figure à l’annexe II du présent rapport.

# délibérations, conclusions et décisions

1. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l’OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu’une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l’adoption de cette conclusion.

**rapport sur la session technique virtuelle du groupe de travail (WG1) de l’ip5 sur la classification**

1. Le groupe de travail a pris note d’un rapport présenté oralement par la CNIPA au nom des offices de l’IP5.
2. Il a été noté que, durant la deuxième session technique virtuelle du Groupe de travail (WG1) de l’IP5, les offices de l’IP5 étaient convenus de faire passer quatre projets de l’IP5 (projets F) à la phase CIB, à savoir : F 120 (H01S – US), F 122 (C22C – CN), F 132 (A23L – KR) et F 133 (C01F – KR).
3. Le groupe de travail a en outre noté que la CNIPA, au nom des offices de l’IP5, avait publié sur le forum électronique consacré à la CIB (ci-après dénommé “forum électronique”) sous le projet [CE 456](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/4477/CE456), une liste des projets et propositions en cours des offices de l’IP5 (voir l’annexe 29 du dossier de projet) afin d’éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l’IP5.

# programme de révision de la cib

1. Le groupe de travail a examiné 28 projets de révision, à savoir : [C 490](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7019/C490), [C 492](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7507/C492), [C 493](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7547/C493), [C 497](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7798/C497), [C 500](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8078/C500), [C 498](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8018/C498), [C 499](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8021/C499), [F 050](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6931/F050), [F 068](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7064/F068), [F 070](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7076/F070), [F 071](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7723/F071), [F 081](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7278/F081), [F 082](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7657/F082), [F 089](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7284/F089), [F 094](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7339/F094), [F 098](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7257/F098), [F 104](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7869/F104), [F 106](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7693/F106), [F 10](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7840/F107)7, [F 110](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7705/F110), [F 113](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7660/F113), [F 115](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7681/F115), [F 116](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7852/F116), [F 119](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7858/F119), [F 121](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7875/F121), [F 123](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7754/F123), [F 126](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7843/F126) et [F 127](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8006/F127).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a achevé sept projets de révision, dont un portait sur la révision du schéma, ainsi que les définitions le cas échéant, à savoir [C 493](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7547/C493), qui entreraient en vigueur dans la version 2021.01 de la CIB; entre-temps, six des projets ont été achevés en ce qui concerne les définitions, à savoir [F 050](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/6931/F050), [F 070](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7076/F070), [F 081](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7278/F081), [F 094](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/7339/F094), [F 110](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7705/F110) et [F 113](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7660/F113), la révision du schéma faisant l’objet de la publication anticipée de la version 2020.01 de la CIB. Le groupe de travail a été informé que ces définitions figureraient dans la version 2020.01 de la CIB dès son entrée en vigueur le 1er janvier 2020, avec les modifications du schéma correspondantes.
4. Le groupe de travail a rappelé la décision prise par le comité d’experts à sa cinquante et unième session concernant le projet pilote [F 082](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7657/F082), consistant à mener à bien les délibérations sur la proposition de révision par voie électronique en utilisant le forum électronique consacré à la CIB dans la mesure du possible. Seules les questions sur lesquelles il n’aurait pas été possible de parvenir à un accord par voie électronique seraient examinées durant les sessions du groupe de travail. Après avoir évalué les progrès accomplis concernant le projet [F 082](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7657/F082), le groupe de travail a recommandé d’appliquer cette approche souple aux projets similaires, tels que les projets [F 071](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7723/F071) et [F 089](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7284/F089).
5. Le groupe de travail a aussi invité les offices à utiliser plus activement le forum électronique pour examiner tous les projets de révision de la CIB et à présenter des observations et des contre-propositions bien avant chaque session du groupe de travail.

# programme de définitions de la cib

1. Le groupe de travail a examiné deux projets de définitions, à savoir [D 310](https://www3.wipo.int/ipc-ief/public/ipc/fr/project/4960/D310) et [D 312](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7678/D312).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a achevé un projet de définition, qui serait publié dans la version 2021.01 de la CIB.

# maintenance de la cib

1. Le groupe de travail a examiné 12 projets de maintenance, à savoir : [M 628](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7988/M628), [M 629](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7991/M629), [M 787](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7450/M787), [M 791](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7765/M791), [M 79](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7916/M792)2, [M 793](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7919/M793), [M 794](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7922/M794), [M 795](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7925/M795), [M 796](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7928/M796), [M 797](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7931/M797), [M 799](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7934/M799) et [M 800](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7940/M800).
2. L’état d’avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées “Décision du groupe de travail”.
3. Le groupe de travail a achevé cinq projets de maintenance, à savoir [M 787](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7450/M787), [M 793](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7919/M793), [M 795](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/private/ipc/fr/project/7925/M795), [M 797](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7931/M797) et [M 800](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7940/M800), qui entreraient en vigueur dans la version 2021.01 de la CIB.
4. Le groupe de travail est convenu de créer le nouveau projet de maintenance ci-après :

Électricité : [M 801](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8096/M801) (H05B, OEB) – découlant du projet [M 628](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7988/M628).

# état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs dans les projets m 200 à m 500

1. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un rapport établi par le Bureau international sur l’état d’avancement des projets de maintenance pour la suppression des renvois non limitatifs du schéma de la CIB (voir l’annexe 36 du dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/3700/WG191)).
2. Le groupe de travail a noté que, sur les 17 projets en cours, un accord avait été trouvé concernant les cinq projets ci-après durant les discussions sur le forum électronique et que ces projets pouvaient être considérés comme achevés. Les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2021.01 de la CIB.

[M 202](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8036/M202) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A23G (Rapporteur – Bureau international);

[M 203](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8042/M203) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A24B (Rapporteur – Bureau international);

[M 204](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/8051/M204) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B21C (Rapporteur – Bureau international);

[M 224](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7696/M224) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe F02B (Rapporteur – États-Unis d’Amérique); et

[M 232](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7955/M232) Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe F02N (Rapporteur – États-Unis d’Amérique).

1. Le groupe de travail est convenu qu’il faudrait procéder au reclassement des projets [M 212](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7096/M212), [M 217](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7111/M217) et [M 218](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/7114/M218) et de poursuivre les discussions dans le cadre de ces projets, sans les transformer en projets de révision.
2. Le groupe de travail a en outre noté que les discussions devaient se poursuivre sur le forum électronique pour les neuf autres projets en cours. L’état d’avancement de tous les projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais pour les projets en cours sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique.
3. Le Secrétariat a indiqué qu’un tableau actualisé récapitulant l’état d’avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait ajouté dans le dossier de projet [WG 191](https://www3.wipo.int/classifications/ipc/ief/public/ipc/fr/project/3700/WG191).

# actualités sur les questions informatiques concernant la CIB

1. Le groupe de travail a pris note d’un bref exposé du Bureau international sur l’état d’avancement des différents systèmes et projets informatiques relatifs à la CIB.
2. Le Bureau international a présenté plusieurs améliorations apportées par la nouvelle version 8.0 de l’IPCPUB, dont certaines étaient importantes pour la publication anticipée de la version 2020.01 de la CIB.
3. Le groupe de travail a été informé de l’état d’avancement du projet IPCWLM et s’est vu rappeler les étapes importantes du plan de transition d’IPCRECLASS à l’IPCWLMS.
4. Le groupe de travail a aussi été informé des progrès accomplis concernant l’intégration des fonctions du forum électronique dans l’IPCRMS.
5. Le Bureau international a en outre présenté diverses nouvelles fonctions récemment mises à disposition dans l’IPCRMS, ainsi que celles qui seraient mises à disposition dans un avenir proche, afin d’en faire un outil plus puissant et plus convivial pour les rapporteurs, les traducteurs et les offices formulant des observations, afin que ces derniers puissent mieux gérer leurs propositions et leurs observations concernant la révision de la CIB.

# PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

1. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer le lundi et le mardi au domaine de l’électricité, le mercredi et le jeudi matin au domaine de la chimie et le jeudi après-midi et le vendredi au domaine de la mécanique.
2. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci-après pour sa quarante-troisième session :

27 avril – 1er mai 2020.

*33. Le comité a adopté le présent rapport à l’unanimité par voie électronique, le 5 décembre 2019.*

[Les annexes suivent]